



Au service
des peuples
et des nations



المندوبية الوزارية
المكلفة بحقوق
الإنسان
ROYAUME DU MAROC
Délegation Interministérielle aux Droits de l'Homme
Interministerial Delegation for Human Rights

Prestation d'interprétariat pour l'organisation de la 10^{ème} édition du dialogue GLION des droits de l'homme à Marrakech

TdRs N°16/DIDH/PNUD

Termes de Références (TdRs)

Année : 2024

Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme.

Handwritten signature and initials

Article 1. Objet de la consultation

Prestation d'interprétariat pour l'organisation de la 10ème édition du dialogue GLION des droits de l'homme qui aura lieu du 16/10/2024 au 17/10/2024 à Marrakech.

Article 2. Conditions générales

Les prestations objet de cette consultation, seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur, telle qu'elle a été stipulée par l'article III de l'accord de financement et selon le Guide de la Dépense du Projet N° 01001692 ainsi que les normes admises dans le secteur de l'interprétariat.

Article 3. Consistance de la prestation

L'organisation de la 10ème édition du dialogue GLION des droits de l'homme du 16/10/2024 au 17/10/2024 à Marrakech.

Prestation d'interprétariat .

9 Interprètes pour la traduction simultanée, pour trois ateliers au même temps, en date du 16/10/2024 et du 17/10/2024, comme suit :

-Anglais ↔ Français ;

-Arabe ↔ Français ;

-Anglais ↔ Arabe.

Article 4. Lieu d'exécution

Hôtel Jaal Riad Resort Marrakech.

Article 5. Modalité de règlement

Les paiements des prestations objet de la présente consultation sont consentis après la réalisation des prestations sur la base des prix indiqués au bordereau des prix détail estimatif. De ce fait le titulaire remet à l'administration une facture en 3 exemplaires décrivant les prestations réalisées et le montant à payer.

Les sommes dues au titulaire des TdRs seront versées au Compte bancaire du prestataire.

Handwritten initials and a checkmark in the bottom right corner.

Article 6. Bordereau des prix

Numéro de prix	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT en DH	Prix Total en DH
1	Interprètes pour la traduction simultanée, pour trois (03) ateliers au même temps, en date du 16/10/2024 et du 17/10/2024 comme suit : -Anglais ↔ Français ; -Arabe ↔ Français ; -Anglais ↔ Arabe.	Homme/jour	9		
TOTAL HT					
TVA (20%)					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent Bordereau des prix – Détail estimatif au montant de :

Article 7. Examen et évaluation des offres

Le Directeur National du Projet désigne une commission d'examen et d'évaluation des dossiers administratifs et techniques ainsi que les offres financières, le concurrent ayant présenté l'offre financière la moins disante est celui qui sera retenu.

Tout dossier administratif et technique incomplet sera écarté.

Article 8. Condition de participation

Peuvent, valablement, participer et être attributaire, ceux qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière ;
- Sont affiliées à la CNSS ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes ;
- Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet de cette consultation.

Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme.

Article 9. Contenu de l'offre

1. Dossier Administratif :

- Les statuts de la société ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 9) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur.

2. Dossier technique :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précisions de la qualité de sa participation.
- Les attestations délivrées par organismes qui ont éventuellement bénéficié de prestations analogues à celles objet de cette consultation. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

3. Offre financière

- Bordeaux des prix-détail estimatif.